

**ARRETE** portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2026**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS  
TERRITORIAUX**Accès au grade d'adjoint **administratif territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de Saint Ouen de Thouberville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme MULOT Mélanie</b> , <i>adjoint administratif territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 07</i> <i>par ancienneté</i>	1	<b>01/01/ 2026</b> <b>Favorable</b>

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Madame Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Ouen-de-Thouberville, le 5 février 2026

Notifié à l'intéressée le ..05/02/2026 ..

Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI



Madame Mélanie MULOT

